



## NOS PARTENAIRES



# TRIATHLON DE BERGERAC

## 21 juillet 2024 RÈGLEMENT

### Article 1 : ORGANISATION

Le Triathlon de Bergerac est organisé par le *Comité d'Organisation du Triathlon de Bergerac (COTB)*.  
Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon (à consulter sur <http://www.fftri.com>).  
L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

L'organisation fournit pour chaque concurrent : 1 dossard

Pour le reste, chaque concurrent doit disposer de son matériel et équipement de course, notamment **une ceinture porte-dossard et un bonnet de bain.**

Attention, aucune épingle pour dossard ne sera remise le jour du triathlon

### Article 2 : DESCRIPTION DU TRIATHLON

Le triathlon consiste à réaliser, par un seul individu ou une équipe en relais, un parcours enchaînant une partie natation, une partie vélo et une partie course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le triathlon peut s'accomplir selon les formules suivantes :

- *Individuel* : en ligne ou contre la montre.
- *En relais* : chaque équipier court une des disciplines et passe le témoin à un autre équipier pour la suivante.
- *Duo* : les 2 équipiers font le triathlon ensemble, du départ à l'arrivée ; aide et drafting autorisés entre équipiers

### Article 3 : INSCRIPTIONS

#### 3.1. TARIF DES ENGAGEMENTS

Les inscriptions se font sur le site du partenaire OK-TIME.fr

21 JUILLET 2024	Ajouter pass compétition pour les non licenciés compétition FFTRI	Jusqu'au 9/07 23h59	du 10/07 00h00 au 19/07 20h00
XS	2€	20 €	30 €
S	5€	30 €	40 €
S Relais & S Relais entreprise	2€ par équipier	45 € / équipe	55 € / équipe
M Individuel	20€	45 €	55 €
M CLM Duo	20€ par équipier	90 € / équipe	110 € / équipe
Duathlon enfant 6-9 ans et 10-13 ans	2€	Gratuit	Gratuit

#### 3.2. RENSEIGNEMENTS

- Site internet : <https://triathlonbergerac.jimdofree.com>
- E-mail : [usbergeractriathlon@gmail.com](mailto:usbergeractriathlon@gmail.com)
- Organismes :
  - Peugny Christophe - Tél : 06 17 60 45 89 - Email : [christophe.peugny@sfr.fr](mailto:christophe.peugny@sfr.fr)
  - Aline Coulaud - Tél : 06 83 40 39 18 - Email : [alinecoulaud@orange.fr](mailto:alinecoulaud@orange.fr)
- Secrétariat :
  - Philips Marjorie - Tél : 06 67 81 39 79 - Email : [philipsdelage.m@gmail.com](mailto:philipsdelage.m@gmail.com)

### 3.3. MODALITES D'INSCRIPTION

#### 3.3.1. Titulaires d'une licence FFTRI

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour lors du retrait des dossards. La présentation de la licence en format électronique est acceptée.

#### 3.3.2. Non-titulaires d'une licence FFTRI

Pour pouvoir participer à des compétitions FFTRI sans être licencié, il est impératif de prendre un « *Pass Compétition FFTRI* » lors de l'inscription. Ce document correspond à une *licence journée* et en précise les conditions d'assurance (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle).

Par ailleurs, les non-licenciés FFTRI doivent également présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an et un justificatif d'identité, le tout accompagné du paiement.

#### 3.3.3. Titulaires d'une licence sportive autre que FFTRI

- La licence F.F.N est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve natation
- La licence de la F.F.C. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve cycliste
- La licence de la F.F.A. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve course à pied
- La licence UNSS est valable, accompagnée d'une autorisation du Chef d'établissement à participer à la compétition
- La licence F.F.Sport U est valable
- La licence FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) donne accès aux épreuves « Jeunes » et Distance XS, mais celle-ci ne se substitue pas au certificat médical
- **En tout état de cause, les participants ne disposant pas d'une licence FFTRI doivent souscrire à un « PASS COMPÉTITION » FFTRI, formulaire de demande d'assurance journée.**

3.3.4. Les **mineurs** doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

#### 3.3.5. Droits à l'image

Votre participation à l'une des épreuves équivaut à acceptation de l'utilisation de vos nom-prénom, image, voix et prestation sportive par les organisateurs du Triathlon de Bergerac, ainsi que par leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, sur tous supports, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **Article 4 : REGLEMENTATION PARTICULIERE DES ÉPREUVES DE BERGERAC**

#### 4.1. Distance XS – individuel

Cette course est ouverte à partir de la catégorie Benjamin. L'abri – aspiration est interdit sur cette course. Elle se dispute sur la distance 200m – 10km (1tour) – 3km (1tour). La natation se déroule dans le sens du courant.

#### 4.2. Distance S - individuel

L'abri – aspiration est interdit sur cette course, ouverte à partir de la catégorie Cadet. Elle se dispute sur la distance 750m (1tour) – 20km (1tour) – 5km (1tour).

#### 4.3. Distance S – relais équipe

Les équipes doivent être composées d'au moins deux participants et de trois participants maximum. Elle se dispute sur la distance 750m (1tour) – 20km (1tour) – 5km (1tour). Les équipes mixtes doivent être composées de participants masculins et féminins. Les équipes « vétérans » doivent être intégralement composées de participants vétérans. Pour valider le temps, le dernier équipier doit franchir la ligne d'arrivée. Le passage de relais se fait à l'emplacement de l'équipe dans le parc à vélo.

#### 4.4. Distance S – relais entreprise

Les équipes doivent être composées d'au moins deux participants et de trois participants maximum. Elle se dispute sur la distance 750m natation (1tour) – 20km vélo (1tour) – 5km course à pied (1tour). Pour valider le temps, le dernier équipier doit franchir la ligne d'arrivée. Le passage de relais se fait à l'emplacement de

l'équipe dans le parc à vélo.

#### **4.5. Distance M - INDIVIDUEL**

L'abri-aspiration est interdit sur cette course, ouverte à partir de la catégorie Junior. Elle se dispute sur la distance **1500m (2 tours) – 40km (2 tours) – 10km (2 tours)**. Tous les participants partent ensemble, départ groupé.

#### **4.6. Distance M Duo CONTRE LA MONTRE**

Ouverte à partir de la catégorie Junior, la course se déroule à deux équipiers qui doivent passer T1, T2 puis franchir la ligne d'arrivée ensemble. Elle se dispute sur la distance **1500m (2 tours) – 40km (2 tours) – 10km (2 tours)**. Les départs sont donnés toutes les minutes par vague de 6 participants (3 équipes).

#### **Catégories 2024**

<b>CATEGORIE</b>	<b>ANNEES DE NAISSANCE</b>
mini poussin	2017 - 2018
poussin	2015 - 2016
pupille	2013 - 2014
benjamin	2011 - 2012
minime	2009 - 2010
cadet	2007 - 2008
junior	2005 - 2006
sénior	1985 - 2004
vétéran	avant-1985

*\* Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.*

*Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.*

*Une fois le paiement de l'inscription effectué, il ne pourra y avoir lieu à remboursement, sauf annulation de l'épreuve [par l'organisateur](#) pour l'intégralité du prix de l'engagement hors frais de dossier liés au site internet d'inscription.*

*Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation des épreuves de la part des autorités (préfecturales, municipales...).*

*Aucun engagement ne pourra être fait sur place.*

#### **Article 5 : DÉROULEMENT DES ÉPREUVES**

**5.1.** Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la Fédération française de triathlon, chercher les informations sur l'exposé de course, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

Il est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Il doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur.

S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

**5.2.** Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toute insulte proférée à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou autre concurrent, ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive, est passible d'un carton rouge.

**5.3.** Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

**5.4. Epreuve de natation**

La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C. Elle est en revanche obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. Le recouvrement des mains et des pieds par quelque matériel que ce soit est interdit.

**Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement, qu'il soit en mesure d'effectuer la distance natation en rivière, en partie à contre-courant (S et M), selon l'épreuve à laquelle il est inscrit sans difficulté.**

### **5.5. Epreuve cycliste**

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos.

Dans le parc à vélos, l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.

Le parcours vélo n'est pas fermé à la circulation, le drafting est interdit et les athlètes doivent respecter le code de la route.

Avant l'épreuve :

Lorsque les vélos sont entrés dans le parc, il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

Les horaires d'ouverture et de fermeture du parc à vélo sont indiqués dans le tableau.

**INTERDICTION de s'échauffer sur le parcours vélo.**

Pendant l'épreuve :

Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions.

Le casque à coque rigide devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main.

Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.

Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire.

**Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. La route n'est pas fermée à la circulation sur certaines parties du parcours.**

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés sur le circuit cycliste.

Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors des zones de propreté.

Pendant toute la durée de la course, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, dans le dos accroché à une ceinture.

### **5.6. Épreuve de course à pied**

Pendant toute la durée de la course, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, sur le devant accroché à une ceinture.

Le maillot ne doit en aucun cas être enlevé.

L'accompagnement des athlètes sur le circuit pédestre est interdit.

Les déchets devront être jetés exclusivement dans les zones de propreté signalées après les ravitaillements.

**5.7. CHALLENGES : Les épreuves 10-13 ans, XS et S de Bergerac font partie du challenge jeunes (benjamin à junior) du comité départemental de Dordogne.**

Epreuves	Catégories	Distances	Remise dossards	Ouverture aire transition	Exposé de course	Départ	Podium
Duathlon enfant	6-9 ans	250/1/250	09h30 à 12h00	12h00	12h45	13h00	Médaille à l'arrivée
Duathlon enfant	10-13 ans	750/5/750	09h30 à 12h00	12h00	12h45	13h30	Médaille à l'arrivée
XS	Benjamin à master	Nat : 200m Vélo : 10km CàP : 3km	07h30 à 09h00	08h30 à 09h00	09h00	09h15 Benj et F 9h20 H	12h30
S Individuel	Cadet à master	Nat : 750m Vélo : 20km CàP : 5km	07h30 à 09h00	08h30 à 09h15	10h15	10h30 F et 10h35 H	12h30
S Relais S Relais entreprise	Benjamin à master (*)	Nat : 750m Vélo : 20km CàP : 5km	07h30 à 09h00	08h30 à 09h15	10h15	relais 10h35	12h30
M ind & M duo clm	Junior à master	Nat : 1500m Vélo : 40km CàP : 10km	09h30 à 13h30	13h00 à 14h15	14h15	14h30 Indi F 14h35 Indi H 14h45 DUO	18h00

(\*) Les benjamins et minimes ne peuvent faire qu'une seule discipline. Natation en eau vive pour moitié à contre courant.

**ATTENTION TRIATHLON S DÉPOT VÉLO** aire de transition avant départ XS.

RETRAIT DES DOSSARDS possible le samedi 20 juillet au magasin RRUNNING Av. de la Roque ZA, 24100 Creysse de 15h à 18h.

### 5.8. MODALITES DES COURSES

Les concurrents seront éliminés pour dépassement de temps ainsi définis : Heure limite retour dans l'aire de transition après le vélo du M = 17h15 individuel et 17h30 pour DUO.

#### Article 6 : RECOMPENSES

Tous les podiums des courses XS – S – S relais – M CLM – M DUO sont dotés de lots, la plupart par catégorie. Par respect pour les organisateurs et les partenaires, les athlètes doivent être présents sur le podium pour la remise des prix. En cas d'absence au podium, les lots ne seront pas remis.

#### Article 7 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

Les zones de ravitaillement seront les suivantes :

- ravitaillements en eau sur le parcours à pied
- possibilité de remplir bidon d'eau sur parcours vélo du M
- Ravitaillement à l'arrivée.

#### Article 8 : ENVIRONNEMENT

Le triathlon de Bergerac est situé sur le site de la rivière Dordogne. Cette rivière est classée, il convient à chacun

d'être respectueux du site.

L'organisateur s'engage ainsi au respect de la charte définie par la FFTRI. Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets.

L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la Fédération Française de Triathlon.

### **Article 9 : SECURITE**

Par sécurité, un minimum de véhicules doit intervenir sur la course. Tous les véhicules officiels doivent être pilotés de telle façon qu'ils ne constituent jamais une gêne ou un abri mobile pour le coureur. Ils portent une identification spécifique.

L'accès des véhicules aux zones de course est strictement limité aux véhicules autorisés dans la zone ou portion prévue à cet effet.

### **Surveillance médicale de la manifestation :**

L'organisateur a une obligation de moyens et se doit mettre en place :

- une assistance médicale de premiers secours
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement dédié, à proximité des parcours et à l'abri du public, en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident
- un téléphone et l'affichage des numéros d'appel d'urgence
- un véhicule pour assurer si nécessaire l'évacuation des personnes
- enfin il doit désigner des personnes autorisées à intervenir sur la course et informer les arbitres de la chaîne de secours en place

Seul un médecin est habilité à empêcher un athlète de poursuivre la course ou le stopper durant celle-ci s'il juge que cela peut nuire à son intégrité physique.

Par ailleurs, il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.

### **Article 10 : ASSURANCE**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui souscrite auprès de la MAIF 16/18 Bd de la MOTHE 54000 NANCY.

**Il est rappelé que lors de collision entre triathlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile (pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI).**

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattaché à leur licence FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la santé.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve.

Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

### **Article 11 : APPROBATION DU RÈGLEMENT**

Le règlement définit les règles de fonctionnement et de sécurité des Triathlons de Bergerac.

Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.